

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	L	C	C	C		
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	C	C	C	C		
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	07/03/2013	L	C	C	C		
		Marquage des navires ²		L	C	C	C		
		Marquage des engins ²		L	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	P/C	C	P/C	A indiqué que les marquages feront partie du plan de gestion des DCP.	
		Fiches de pêche à bord ²		L	C	C	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	07/03/2013	L	C	C	C		
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	L	C	C	C		
2.4.			Pour PS 17/09/2012	L	C	C	C		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	C	C		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	A confirmé qu'un FDP ne serait pas soumis.	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C		
	Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	C		C	C	C			
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	C	C	P/C	Certaines informations obligatoires pas aux standards CTOI : TJB au lieu de TB.	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	C	C	C	P/C	Certaines informations obligatoires pas aux standards CTOI : TJB au lieu de TB.	
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	L	C	N/A	N/A	N'a pas délivré de licence à des navires étrangers en 2012.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	L	N/C				
3.8.		Information des accords d'accès	07.03.2013			N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	L	P/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	07/03/2013	L	C	C	C		
5. Statistiques obligatoires									
5.1.		Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30/06	C	C	C	C		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	C	
		Finales	30/12	C	C	C	C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30/06	C	C	C	C		
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	C	
		Finales	30/12			C	C		
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Prises autour de 300 t (thons néritiques)	
		• Pêcheries de surface	30/06	C	C	C	P/C	Moins d'un poisson par tonne de captures.	
		• LL	Provisoires	30/06	C	C	C	C	Pas selon grille CTOI.
	Finales	30/12	C	C	C	C			
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		
DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A				
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30/06	C	C	C	C	Données de prises et effort et de tailles non déclarées.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C		
6.3.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	07/03/2013	L	C	C	C		
6.4.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	L	C	C	C		
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
6.6.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	07/03/2013	L	C	C	C		
6.7.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	L	C	C	C		
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN. activités de pêche.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun transbordement réalisé dans un port étranger.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A		
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	C	C	C	C	0,66 millions d'hameçons calés et 17,2% observés.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	L	P/C	C	C		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant hors de sa ZEE.	
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	07/03/2013	C	C	C	C		
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	C	C		
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun patudo congelé importé ou exporté.	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel ²	07.03.2013	N/C	N/C	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C		
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	L	C	N/A	N/A	Aucun navire étranger n'a fait escale dans ses ports.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	L	P/C	C	C	A confirmé que les navires étrangers peuvent faire escale dans tous les ports australiens.	
11.3.		Autorité compétente désignée		L	P/C	C	C		
11.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire étranger n'a demandé à faire escale dans ses ports.	
11.6.	Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A			

Commentaires sur le niveau d'application par l'Australie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.

Commentaires : En ce qui concerne le niveau d'application par l'Australie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9^e session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Australie par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012.

Le CdA A RECONNU le travail important que l'Australie a entrepris pour répondre aux préoccupations soulevées par CdA09 en 2012, ainsi que les difficultés auxquelles l'Australie continue de faire face pour pleinement mettre en œuvre un certain nombre de MCG adoptées par la Commission, y compris:
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (statistiques exigibles) : Notant les difficultés rencontrées par l'Australie à respecter les exigences de déclaration de données de fréquences de tailles de la présente résolution, qui sont en grande partie dues au nombre limité de navires australiens actifs dans la zone de compétence de la CTOI, le CdA PRESSE l'Australie de faire de nouvelles améliorations durant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/11 (sur les mesures du ressort de l'État du port pour prévenir, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée, non réglementée) : Notant que l'Australie n'a pas fourni la liste des ports désignés et notant que l'Australie a un régime d'État de port exhaustif pour les navires étrangers, le CdA PRESSE l'Australie de fournir la liste des ports désignés pendant la période d'intersession.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/12 (requins-renards) : Notant qu'en 2011, l'Australie a interdit aux titulaires de licences de conserver, transborder, débarquer, stocker ou vendre des requins-renards dans la zone de compétence de la CTOI, le CdA a également noté les difficultés rencontrées par l'Australie dans l'application de la présente résolution pour ses pêcheurs récréatifs. Toutefois, le CdA PRESSE l'Australie de faire de nouvelles améliorations dans la période d'intersession, notant que les captures de requins-renards par sa pêche récréative sont considérées comme faibles.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Programme régional d'observateurs) : Constatant les difficultés rencontrées par l'Australie pour atteindre les niveaux minimums de couverture d'observateurs établies dans la présente résolution, ce qui est dû en grande partie au nombre limité de navires australiens actifs dans la zone de compétence de la CTOI, le CdA PRESSE l'Australie de faire de nouvelles améliorations dans la période d'intersession.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de l'Australie.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Australie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.

Après examen du Rapport d'application 2013 de l'Australie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré les données de fréquences de tailles pour les pêcheries artisanales, comme exigé par la rés. 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les progrès et la mise en œuvre du SSN, comme requis par la Rés. 06/03.